

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA

2 décembre 2001, Lausanne

La séance est ouverte à 10h00.

1. Allocution de bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif de l'AMA.

2. Liste de présence

LE PRESIDENT signale la présence de plusieurs nouvelles personnes. M. Balfour est représenté par M. Swigelaar. Retenu dans son pays par ses obligations parlementaires, le nouveau ministre des Arts et des Sports d'Australie, le sénateur Kemp est représenté à la réunion par M. Stretton. M. Kishida est pour sa part représenté par M. Uehara.

LE DR VEREEN informe les membres que Mme Kate Malliarakis sera la représentante officielle de la Maison Blanche à l'AMA.

LE PRINCE DE MERODE présente ses excuses pour n'avoir pas répondu à la lettre qui lui a été adressée par l'AMA au sujet des élections.

3. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif à Tallinn le 20 août 2001

LE PRESIDENT demande si le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif à Tallinn le 20 août 2001 appelle des réactions de la part des membres. Si à l'issue de la présente réunion, personne ne souhaite faire de commentaire ou porter de correction, il considérera ce procès-verbal comme approuvé.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 20 août 2001 est approuvé et dûment signé.

4. Observateurs

LE PRESIDENT invite, pour des raisons officielles, tous les observateurs à signaler leur présence.

5. Recrutement

LE PRESIDENT indique que, dans la perspective de son transfert à Montréal et du recrutement de son personnel, il était évident que l'AMA avait besoin d'un directeur général ou d'un secrétaire général permanent. C'est la raison pour laquelle une lettre a été adressée à tous les membres du Comité exécutif leur demandant s'ils approuvaient la nomination de M. Syväsalmi au poste de directeur général permanent de l'AMA. La réponse qui est parvenue en retour s'est révélée absolument favorable à cette proposition. Il demande donc à M. Reddie de négocier un contrat avec M. Syväsalmi et par là-même de mettre au point un modèle pour le recrutement des autres membres de la direction.

M. REEDIE déclare qu'il a demandé son point de vue à la division recrutement de PriceWaterHouseCoopers et qu'il a également reçu un avis sur les conditions d'expatriation d'entreprises internationales comme Nestlé. On s'est donc entendu avec M. Syväsalmi sur des conditions de rémunération et sur un contrat limité à une période de cinq ans. Le Comité Finances estime que les conditions se situent juste en dessous des conditions moyennes des expatriés.

PriceWaterHouseCoopers a également donné son avis sur le type de la structure d'emploi dont souhaiterait disposer l'AMA. Il y a deux façons d'aborder le recrutement, la première est de débusquer les gens rapidement en faisant appel à des consultants au Canada, la deuxième consiste à se servir des candidatures provenant de cadres potentiels par l'intermédiaire de PriceWaterHouseCoopers.

L'AMA a fait de substantiels progrès, comme on a pu le noter, grâce à une équipe relativement modeste. Il est temps désormais de passer à un niveau de développement supérieur. L'AMA devrait disposer d'environ vingt-huit personnes dans ses bureaux de Montréal à la fin de 2002.

LE PRESIDENT demande qu'une motion soit votée pour nommer M. Syväsalmi directeur général de l'AMA pour les cinq prochaines années.

M. CODERRE propose la motion.

M. KOSS soutient la motion.

M. VERBRUGGEN présente ses félicitations à M. Syväsalmi.

M. KOSS signale que dans une structure d'entreprise, il est d'usage de dévoiler le salaire du directeur général et demande que les conditions salariales de M. Syväsalmi soient publiées.

L'AMA doit pouvoir bénéficier d'un système ouvert et transparent de recrutement du nouveau personnel qui permette de recevoir des candidatures venues du monde entier.

LE PRESIDENT indique qu'il ne fait pas d'objection à dévoiler les niveaux de salaires, que ce soit dans les rapports annuels de l'AMA ou sur le site web.

En ce qui concerne le recrutement, tout le monde doit pouvoir se présenter. Il est vrai que l'annonce devrait peut-être paraître sur le site web. S'il doit être fait appel à des consultants pour le recrutement des cadres, il ne souhaite pas néanmoins dépenser une fortune, mais des communiqués de presse pourraient certainement être publiés. L'objectif est de rendre l'organisation aussi internationale que possible et qu'elle soit perçue comme telle.

M. REEDIE déclare que les conditions légales concernant les publications seront déterminées et appliquées.

PriceWaterHouseCoopers a déjà fourni une estimation du travail de recrutement, lequel sera assez onéreux. Il devrait être possible de faire appel au site web de PriceWaterHouseCoopers pour présenter les postes à pourvoir.

M. SYVÄSALMI souhaite remercier les membres de leur confiance. Ils lui demandent de relever un vrai défi, mais c'est un honneur et un plaisir d'être leur collaborateur. Il est fier et modeste, et se montre certain qu'avec ses collègues il s'efforcera de parvenir au succès de la lutte contre le dopage dans le monde entier.

Il passe ensuite à une présentation de la structure d'entreprise de l'AMA (Annexe), qui est une mise à jour du rapport exposé à Tallinn. La structure se fonde sur le plan stratégique.

Le niveau de recrutement de 2001 (annualisé) prévoit 14 personnes, pour un coût de USD 1,1 million.

Le niveau projeté de personnel pour 2002 est d'au moins 28 personnes, parmi lesquelles huit appartiennent à l'équipe actuelle en 2001 (mais ne se déplacent pas toutes à Montréal) et de nouvelles recrues. A Montréal, il y aura un directeur général, six directeurs exécutifs, 11 directeurs de projets et 10 assistants. Il y aura également un directeur régional et du personnel régional et l'équipe du Code. Le coût est évalué à USD 2,9 millions.

Il est nécessaire de recruter par la voie rapide, avec action immédiate. L'AMA fera appel à son propre réseau pour rassembler des candidatures selon un processus structuré de soumission (appel à des experts du recrutement extérieur, publicité, etc.).

Les critères élémentaires de recrutement sont que les employés puissent correspondre à la culture de l'AMA et aux valeurs qu'elle défend, telles que l'amour du sport, et qu'ils possèdent une expertise reconnue.

Il s'agit bien d'instituer l'AMA en une agence multiculturelle. Elle emploie à l'heure actuelle quatorze personnes de huit pays différents.

Les politiques de rémunération (salaires et avantages, etc.) s'organisent autour de deux types de conditions : pour les expatriés et pour les non-expatriés.

Les priorités de recrutement portent sur les directeurs de la communication, des sciences, de l'éducation, des standards et de l'harmonisation, ainsi que des chefs de projets pour la recherche, le programme du contrôle, des finances, MIS/nouveau médias et éducation.

Une équipe du Code est déjà à l'oeuvre et très productive, comme les membres pourront s'en rendre compte au cours de la réunion.

La question de représentants régionaux sera abordée dans le cours de la présente réunion.

La politique doit être approuvée le 3 décembre 2001 par le Conseil de la Fondation.

Il aimerait pouvoir très prochainement informer les membres de tout recrutement.

MME LINDÉN constate que l'administration de l'AMA se met en place plutôt rapidement. Elle espère seulement qu'elle ne se met pas en forme à un rythme qui pourrait provoquer des problèmes budgétaires du fait des coûts administratifs.

Il est nécessaire d'envisager des moyens d'acheter des services, en d'autres termes de ne pas embaucher de personnel.

En ce qui concerne l'Europe, il serait peut-être sage d'attendre qu'une première série de versements gouvernementaux soit parvenu à l'AMA avant que celle-ci organise son administration.

Pour les bureaux satellites, elle estime qu'il est nécessaire d'en évaluer le coût plus précisément. Elle est opposée à toute précipitation dans ce domaine.

LE PRESIDENT indique que l'AMA tente de maintenir un équilibre entre une certaine progression et les accusations d'immobilité, laquelle provient d'un manque de personnel. Il apprécie le point de vue qui vient d'être énoncé et garantit à Mme Lindén que l'organisation créée ne sera pas immense.

M. KOSS soulève la question de l'embauche d'un directeur de l'organisation du fait de la difficulté qu'entraîne le recrutement du nouveau personnel. L'AMA devrait disposer d'un directeur de l'organisation pour aider le directeur général sur ces questions.

Au moment de recruter, il serait préférable de faire figurer les postes sur le site web, quant au processus de sélection, il devrait également être accessible au public pour éviter de nouvelles critiques.

LE PRESIDENT répond qu'en principe le processus variera selon les postes.

M. SYVÄSALMI indique que l'organisation du processus est toujours en discussion.

Il ne connaît pas exactement ce que recouvrent les fonctions d'un directeur de l'organisation, néanmoins, il s'est penché sur la création d'un poste de conseiller spécial et souhaite discuter de cette question avec ses collègues les directeurs.

L'AMA envoie déjà du travail à l'extérieur et continuera à le faire à l'avenir.

Il a l'intention de faire préciser les conditions contractuelles de plusieurs directeurs avec les membres de l'AMA concernés. C'est ainsi qu'il abordera le contrat du directeur des sciences avec le professeur Ljungqvist.

Il précise bien que, dans tous les cas, l'AMA fera appel à des méthodes publiques et à l'extérieur.

M. LARFAOUI se réfère à la question du budget. Il a appris par la presse que l'Union européenne se montrait dans l'ensemble peu empressée de payer sa part du financement de l'AMA.

En ce qui concerne le recrutement, il n'est pas d'accord avec M. Koss sur les critères de sélection. L'AMA dispose d'un directeur général et d'un certain nombre d'experts. Cela devrait suffire au processus de recrutement.

LE PRESIDENT indique que les gouvernements se sont mis d'accord et qu'ils trouveront une façon de contribuer à l'AMA.

En ce qui concerne le recrutement, il est sûr que le Comité exécutif ne souhaite pas participer à chaque embauche.

L'ouverture et la transparence ne doivent pas être confondues avec le fait de donner satisfaction à tous ceux qui poseront leur candidature aux postes proposés.

Chaque membre doit néanmoins savoir comment l'AMA procédera, et il espère que toute plainte crédible concernant le processus sera portée à la connaissance du directeur général.

M. CODERRE déclare que la question du recrutement du personnel a besoin d'être précisée. Il apparaît que certains membres du Conseil de la Fondation souhaitent devenir des employés de l'AMA. Ceci, entre autres, pourrait créer des conflits d'intérêts.

LE PRESIDENT répond que si la question devait se poser, le membre resterait membre du Conseil de la Fondation jusqu'au moment de sa candidature.

DECISIONS

1. M. Syväsalmi est nommé directeur général de l'AMA pour une période de cinq ans.
2. Les membres du Conseil de la Fondation le resteront jusqu'au moment de leur candidature à des postes à l'AMA.

6. Code

LE PRESIDENT rappelle que l'importance du Code de l'AMA doit être parfaitement comprise par tous les membres.

6.1 Mise à jour

M. WADE se réfère aux documents contenus dans le dossier des membres (Annexe). Des progrès appréciables peuvent être déjà constatés et le Comité s'oriente dans la bonne direction avec l'approche qu'il propose, laquelle, jusqu'à présent, est soutenue par les membres constituants consultés.

Comme il est souligné dans le plan stratégique, l'élaboration du Code est sans doute le projet de l'AMA le plus important.

Il passe à une présentation PowerPoint du Code. Le Comité de coordination du Code antidopage a été mis en place en mai 2001. Le plan concernant le projet du Code a été approuvé par le Conseil de la Fondation en août 2001.

Le plan du projet que les membres ont dans leur dossier (Annexe), a été modifié en fonction des discussions lors de la réunion du Conseil de la Fondation en août. L'objectif est d'obtenir un code opérationnel pour les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes. Une équipe de projet a effectué l'essentiel du travail pour faciliter la partie opérationnelle au nom du Comité de coordination du Code.

M. FIGVED donne un aperçu des progrès constatés, l'état actuel de la consultation et le cadre du Code. Il se réfère au plan du projet, version 1.5 (Annexe). Les délais ont été réduits, de même que ceux concernant le premier projet de contenu du Code.

La principale concentration porte sur l'Étape 1 du Code, et pour laquelle le travail respecte les délais.

Trois réunions de l'équipe de projet ont eu lieu, ainsi que deux réunions des détenteurs du projet représentés par MM. Pound et Syväsalmi. Une réunion a également eu lieu avec le groupe d'orientation pour le projet du Code.

Il y a eu des présentations et des discussions au sein de tous les Comités de travail de l'AMA et des consultations ont été entreprises avec les membres constituants, notamment les gouvernements français, chinois, norvégien et canadien et les organismes suivants : NADO, ASDA, USADA, SAIDS et CCES, ainsi que les FI ci-après : la FINA, l'IAAF, l'IWF, l'IBU et le Tour ATP.

Une invitation a été envoyée au CIO en vue d'une réunion de consultation sur le cadre du projet.

Une réunion a eu lieu avec le groupe de travail de l'IICGADS, et enfin des présentations ont été faites à l'AGFIS et devant le groupe de surveillance du Conseil de l'Europe.

En général, la réponse des membres constituants s'est révélée très positive à l'égard du plan du projet et de l'approche de consultation. Ils ont soutenu le cadre général et se sont mis d'accord sur la structure du Code et les questions à traiter ont été définies.

Les difficultés vont commencer à se poser au moment de l'élaboration du contenu du Code.

Les objectifs futurs comprennent une consultation formelle plus étendue avec tous les membres constituants au sujet des documents cadres (déc. 2001 – janvier 2002) et l'élaboration du contenu du

Code (déc. 2001 – avril 2002), avec une poursuite et l'élargissement de la consultation avec les membres constituants et des groupes d'experts spécifiques.

La principale question concernant le cadre général a été de mettre au point et de s'entendre sur la structure du Code mondial antidopage. Il se réfère à deux documents figurant dans les dossiers des membres : le document d'explication sur le cadre antidopage mondial (Annexe) et le projet de présentation du Code antidopage mondial (Annexe).

M. YOUNG aborde le contenu et la structure du Code et explique le projet de présentation du Code antidopage mondial. Si on compare le Code à une chaussure, l'AMA aurait besoin d'une chaussure qui aille au monde entier, ce qui exige une certaine souplesse mais entraîne aussi une certaine rigidité dans les secteurs où l'harmonisation est absolument indispensable.

M. CODERRE signale que le groupe de travail sur l'harmonisation commun à l'UCI et au gouvernement canadien pourrait être envisagé comme scénario.

Il s'inquiète du statut légal de l'AMA, pour ce qui concerne l'application du Code et les questions de droit public et privé que cela pose. La rédaction de traités et d'accords devrait également être envisagée.

L'AMA doit pouvoir travailler dans le domaine du faisable et devrait se consacrer davantage sur la mise en place et la capacité au Code à être respectée. Que fera l'AMA si un pays refuse d'appliquer le Code ?

Les sanctions devraient porter davantage sur les officiels et les fournisseurs de substances illégales et même sur des pays.

En ce qui concerne la définition du sport, l'AMA devra tenir compte de la notion de sport professionnel. Il ne souhaite pas exclure les Etats-Unis à ce sujet. L'AMA a besoin d'un groupe de travail spécifique pour étudier la question des sports professionnels.

Concernant l'examen des substances, une approche souple dans la façon de procéder est indispensable. L'AMA devra se montrer ferme sans être trop rigide.

LE PRESIDENT insiste sur la nécessité d'obtenir le bon Code, car il s'agit de l'une des principales entreprises de l'AMA. Cela demande beaucoup de travail. Il espère qu'en avril 2002 un premier projet de Code pourra avoir été réalisé.

L'idée d'un comité pour la liste est très importante pour permettre une vérification permanente.

La définition du sport est une question sociale et il serait très utile que les gouvernements soient prêts à inclure les sports professionnels.

Concernant l'application, on doit tout d'abord se concentrer sur l'athlète, mais l'AMA devrait également s'intéresser aux autres responsables du dopage.

Les gouvernements auront besoin de réfléchir à ce qu'ils doivent faire vis-à-vis des pays qui trichent. Il s'agit d'un point délicat, mais qu'il faudra traiter.

Il ignore de quelle façon le statut légal de l'AMA affectera son action. L'AMA n'a pas de position sur ce sujet qu'elle soit publique, privée ou mixte.

M. LARFAOUI félicite le groupe de travail, qui a couvert tous les aspects concernant la lutte contre le dopage.

Il souligne toutefois la question des jeunes athlètes qui ne comprennent pas ce qui leur est fait.

L'harmonisation des sanctions va également devenir extrêmement difficile.

LE PRESIDENT indique que chacun devrait être encouragé à dire à l'AMA comment parvenir à un succès dans ce domaine et non pas qu'il est difficile d'y arriver.

M. KOSS aborde la question de l'acceptation du Code et du processus. Il se dit certain que cela prendra du temps, notamment de la part des gouvernements. Qu'arrivera-t-il ? Y aura-t-il des conventions ou des négociations pour que les gouvernements appliquent le Code ?

De même, si les gouvernements ne ratifient pas le Code, celui-ci ne devrait-il pas prévoir que les pays concernés ne pourront se proposer pour accueillir les Jeux ?

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST estime qu'une précision devrait être prévue dans le Code concernant les conséquences sur l'entourage de l'athlète. Cela devrait être cependant un point revenant aux gouvernements, dans la mesure où l'AMA n'aura pas la possibilité de punir un docteur coupable d'avoir triché.

Il espère qu'il est bien entendu que pour toutes les fédérations qui adopteront le Code, la punition des athlètes impliquera leur disqualification dans tous les sports et pas seulement dans le sport dans lequel ils ont été pris à tricher, comme c'est actuellement le cas dans son pays.

M. CODERRE considère que le défi majeur est de faire appliquer le Code par tous les pays.

Restent deux problèmes : non seulement il faudra s'assurer que le Code est accepté, mais aussi qu'il est appliqué dans tous les pays. Un processus d'harmonisation est indispensable et chaque pays devra trouver ses propres moyens de faire appliquer le Code. Dans certains pays cela arrivera plus vite que dans d'autres.

Au cours de la réunion de l'IICGADS, l'année précédente, la question de la faisabilité a été abordée.

M. YOUNG déclare qu'il est excitant pour lui qui est chargé de traiter du dopage dans les rues, de voir les gouvernements, les FI et les CNO collaborer, parce qu'il y a tout ce que le CIO, les FI et les gouvernements peuvent faire séparément, mais, ensemble, leur action va beaucoup plus loin et est plus efficace.

Il indique à M. Koss qu'en terme de délais, l'AMA peut sembler se hâter, mais c'est pour donner autant de temps que possible au processus d'acceptation. Le groupe tente de parvenir à diverses alternatives susceptibles d'être acceptées par les gouvernements. Le but est, d'une part, de donner autant de force que possible au processus d'acceptation, et, par ailleurs, de ne pas rendre celui-ci interminable.

Il fait savoir au professeur Ljungqvist que la question d'une interdiction de tous les sports est déjà sur la liste.

En ce qui concerne les commentaires de M. Larfaoui sur l'harmonisation des sanctions, il estime que l'harmonisation fondée sur des principes minimums est possible, sans pour autant qu'on parvienne à une uniformité absolue.

M. WALKER déclare qu'il s'agit d'une discussion très positive, et estime que l'on a beaucoup avancé depuis la réunion de Tallinn. La richesse du document montre qu'une somme importante de travail a été effectuée. On a désormais besoin d'une réaction en retour.

Le processus de consultation peut être autodestructeur, mais il est important que les membres du Comité exécutif tentent de répondre à certaines questions qui leur semblent importantes en tant que membres constituants.

Enfin, concernant les quatre niveaux d'approximation, de conformité aux principes, de conformité aux standards et d'uniformité, diverses voies sont possibles et les membres, en tant que membres constituants, peuvent avoir des points de vue différents sur leurs niveaux de besoin pour eux-mêmes.

A de nombreuses reprises en réunion, on a insisté sur la nécessité d'accroître l'harmonisation des législations gouvernementales. Le groupe chargé du code est en train de réaliser un projet de liste précisant comment pourrait fonctionner cette approche commune.

A la réunion du groupe de surveillance, dix jours auparavant, l'approche concernant le Code a reçu un soutien très enthousiaste. Nombre de gouvernements espéraient que l'aspect préventif serait traité. L'éducation et l'information antidopage ainsi que la recherche sont considérées comme des éléments très importants.

En ce qui concerne la question de savoir comment les gouvernements entérineront le Code, de nombreuses façons sont possibles.

En conjonction avec l'initiative de l'IICGADS, le groupe de surveillance s'est entendu pour développer le protocole de l'AMA, ou un protocole en vue de la convention antidopage. La question de savoir comment reconnaître le code doit être abordée.

LE PRESIDENT signale que, dans un sens, le processus est évidemment presque aussi important que le contenu.

Le simple fait que des membres constituants n'ont pas besoin d'une certaine partie du code ne signifie pas que celui-ci n'est pas valable.

Il est bien possible, pour les pays pris individuellement, que l'adoption d'une législation valable demande plus de temps que de souscrire à un traité ou à une déclaration. L'AMA devra rendre le processus le plus simple possible afin que chaque pays puisse l'accepter en restant conforme à ses traditions nationales et constitutionnelles.

Il félicite le groupe de projet des excellents progrès effectués en si peu de temps.

DECISIONS

1. Le groupe de projet poursuivra son travail sur le code en vue de fournir un rapport intérimaire aux Jeux Olympiques à Salt Lake City.
2. La mise à jour du Code est approuvée.

6.2 Conférence mondiale sur le dopage

LE PRESIDENT signale que la Conférence mondiale sur le dopage aura lieu dans quinze mois. Il y a donc beaucoup à faire. Il souhaite obtenir l'accord de l'AMA pour aller de l'avant et commencer à organiser la conférence pour février 2003. M. Reedie s'est particulièrement employé à réduire les coûts et il espère trouver un pays ou une ville hôtes prêts à assumer ces coûts.

DECISION

La Conférence mondiale sur le dopage aura lieu en février 2003. Un rapport sera soumis à la prochaine réunion de l'AMA concernant la progression de la planification de cette conférence.

7. EPO

7.1 Mise à jour

LE PRESIDENT rappelle qu'avant les Jeux Olympiques à Sydney, un accord général était intervenu au sein de la communauté scientifique sur le test combiné de l'EPO. On a constaté une variation sur cet accord pour Salt Lake City. Par ailleurs, les FI et les autres organisations devant appliquer le test ont estimé que la combinaison des tests sanguin et urinaire était plutôt lourde et difficile à gérer, c'est pourquoi on s'est efforcé de mettre au point un test unique dans ce domaine, sans pour autant avoir encore obtenu le consensus scientifique suffisant.

Le professeur Saltin est présent pour étudier la question avec le professeur Ljungqvist et le docteur Schamasch représente le CIO. Sarah Lewis, secrétaire générale de la FIS et M. Salstrum de l'IDTM sont également venus participer à la discussion.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'on s'est activé pour mettre au point un test de l'EPO sûr et sur lequel on puisse compter. Il a fait un compte rendu de la situation à la réunion de Tallinn et va revenir sur ce qu'il a alors déclaré. Depuis Sydney, où aucun cas n'a été découvert, le comité a continué dans sa tentative de mise au point des méthodes de détection de l'EPO dans deux directions : l'analyse de sang et l'analyse d'urine. Le test a été validé par un groupe des scientifiques comme test combiné pour Sydney. La différence entre les deux tests provient du fait que l'EPO artificielle ne peut être décelée par l'analyse de sang, mais différents paramètres sanguins sont analysés pour découvrir lesquels suggèrent précisément la prise d'EPO. Il y a néanmoins d'autres manières de modifier les paramètres, tels que la variation génétique, la vie en haute altitude, l'usage de chambre à oxygène, etc. Pour sa part, le test urinaire permet une détection directe de l'EPO artificielle et il semblerait donc que ce test puisse être suffisant à lui tout seul. Toutefois, aucun des deux tests n'a été considéré avant les Jeux Olympiques comme suffisamment sûr scientifiquement pour être proposé seul avant les Jeux.

Depuis la réunion de l'AMA à Tallinn, de nouveaux développements sont intervenus dans l'évaluation d'un modèle à partir de l'analyse de sang ainsi que de nouvelles analyses de la fiabilité du test urinaire.

Le Comité Santé, Médical et Recherche s'est donné pour objectif d'élucider l'aspect sanguin du test combiné et a réuni les fédérations intéressées pour étudier la question.

Le CIO s'est pour sa part penché sur une élucidation poussée du test urinaire et a effectué une étude inter-laboratoire pour la détection de l'EPO dans l'urine uniquement.

A la réunion du 6 novembre 2001 du Comité Santé, Médical et Recherche, on a pu se faire une idée assez précise. Les fédérations réunies avec les représentants des laboratoires se sont entendues sur les paramètres sanguins à rechercher ainsi que sur les niveaux de seuils raisonnables.

Le projet du CIO a également été examiné par seize scientifiques et il résulte des deux réunions que l'AMA ne peut toujours pas accepter l'application d'un test tout seul. On a trouvé que les paramètres sanguins étaient de bons indicateurs, cependant la confirmation du test urinaire reste nécessaire.

L'intégralité de la procédure adoptée pour le test de l'EPO est assez inhabituelle dans le monde scientifique. Ordinairement, une méthode paraît dans une publication scientifique renommée et est soumise à l'examen par des pairs. Il est quelque peu déçu que rien ne soit arrivé de notable concernant la publication des tests depuis la réunion d'août 2000. Il aurait pensé que des progrès auraient été faits.

En conclusion, l'AMA devra encore procéder à l'analyse de sang, suivi du test urinaire. La terminologie a provoqué une controverse. Le terme devrait bien être *analyse* (plutôt que *contrôle*) *sanguin*. L'analyse de sang devra être effectuée avant de procéder à des contrôles urinaires onéreux.

LE PROFESSEUR SALTIN passe à une présentation PowerPoint de l'historique scientifique du test de l'EPO.

Il comprend parfaitement que les membres soient déçus qu'un test unique n'ait pas été mis au point par la communauté scientifique, mais la situation est complexe. Pour les membres, il revient sur la description des problèmes que posent la détection de l'EPO et les plans pour l'immédiat et pour le long terme.

Le test urinaire de l'EPO fonctionne parfaitement mais il s'agit d'un test difficile et les laboratoires ne sont pas tous capables de le réaliser.

LE DR SCHAMASCH présente les tests de l'EPO à Salt Lake City. Tous les athlètes d'endurance subiront un contrôle sanguin, sur la base de l'hémoglobine et le pourcentage des réticulocytes, au moins un jour avant leur première compétition.

Dix pour cent d'athlètes supplémentaires seront ensuite sélectionnés par tirage au sort pour subir une analyse de sang, de nouveau sur le site le matin de la compétition. Si l'analyse de sang révèle des anomalies, l'urine sera alors collectée et analysée au laboratoire accrédité par le CIO à Salt Lake City selon la méthode française. Les sanctions seront imposées si le sang est anormal et que l'urine se révèle positive. Si le résultat sanguin montre des paramètres sanguins au-dessus des limites admises, l'athlète ne pourra pas concourir.

Tous les échantillons d'urine envoyés au laboratoire sur la base de l'analyse du sang seront accompagnés d'un second tube de sang.

Il souligne que le but de la réunion du 7 novembre était de trouver des critères pour l'évaluation de la partie urinaire du test.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST déclare que le test urinaire consiste en une électrophorèse avec un chevauchement considérable d'EPO non artificielle et artificielle. La raison de procéder à deux études en parallèle s'explique par le fait que CIO a besoin de savoir précisément ce qui sera mis en place à Salt Lake City.

Le Dr Schamasch a déclaré que si les paramètres sanguins présentent des anomalies, l'athlète concerné, plutôt que sanctionné, ne pourra se présenter en compétition pour des raisons de santé. Il s'agit-là d'un règlement de compétition plutôt que d'un règlement antidopage.

M. KOSS mentionne que l'EPO peut encore avoir de l'effet utile lorsque le taux d'hémoglobine et l'hématocrite sont bas, simplement par l'introduction de fluidifiants de plasma indétectables dans le sang. Comme en sera-t-il tenu compte?

M. LINDÉN considère qu'en Finlande tout le monde a vu ce qui pouvait arriver à la crédibilité du sport en cas de dopage avéré. Elle espère qu'à Salt Lake City la situation sera différente, car la crédibilité du ski de fond est extrêmement basse.

Par ailleurs, les contrôles hors compétition restent très importants pour détecter l'EPO.

M. VERBRUGGEN constate qu'il est toujours difficile de juger des présentations scientifiques.

L'UCI a participé à cinq réunions organisées avec les FI sur l'initiative de l'AMA. Plusieurs des commentaires de réunions qu'il a lus semblent avoir des vues contradictoires sur les approches scientifiques du test de l'EPO.

Toutes ces opinions contradictoires et ces changements d'avis apparemment fréquents en ce qui concerne la validité des tests ne sont pas sans lui poser beaucoup de problèmes.

Il demande instamment que l'AMA nomme une personne complètement indépendante chargée d'effectuer un examen de validation du test de l'EPO.

En ce qui concerne le test lui-même, il est absolument impraticable. Les paramètres sanguins ne peuvent être mesurés avec des équipements portatifs. Le test ne semble pas à même de contrôler tous les vainqueurs.

Il n'est pas facile de fixer des limites à la normalité des paramètres sanguins et les analyses de sang peuvent être manipulées.

L'UCI ne fait appel qu'à la méthode sanguine pour déclarer qu'un athlète n'est pas en mesure de concourir. L'AMA propose de l'utiliser dans le cadre d'un contrôle antidopage qui pourrait entraîner la suspension d'athlètes. L'UCI n'oserait pas faire ça.

Il demeure ambigu de n'envoyer que les échantillons d'urine suspects car cela risque de faire perdre toute objectivité aux laboratoires.

Concernant la question d'une analyse B, des problèmes légaux pourraient survenir. Le test, tel qu'il est proposé, va poser des problèmes énormes aux FI. Il demande que l'AMA agisse rapidement pour résoudre la question.

M. CODERRE est inquiet. Si les tests ne sont pas adéquats, pourquoi les effectuer à Salt Lake City? L'aspect légal l'inquiète tout particulièrement. Il estime qu'une seconde opinion formulée par une étude indépendante est nécessaire. Le Comité Légal devrait également étudier la question et les coûts doivent aussi être examinés.

MME LEWIS déclare que la FIS a également fait partie du groupe de travail coordonné par l'AMA et se montre très rassurée par le sérieux et la très bonne qualité du travail entrepris et considère que les problèmes seront traités sans tarder. Depuis le résultat des réunions du 6 et 7 novembre, la FIS a été placée dans une position très difficile et, pour elle, il s'agit plutôt d'un dilemme.

La FIS travaille avec l'IDTM, qui effectue toute la procédure de l'analyse de sang. La FIS a déjà également entrepris l'analyse de sang à certaines compétitions mais ne pourra pas le faire à toutes.

Les résultats d'un test positif seront remis à des avocats et la FIS espère qu'une conclusion très sérieuse et très rapide concernant la question du contrôle de l'EPO pourra être trouvée.

M. LARFAOUI indique qu'il espère que les membres quitteront la réunion avec une proposition ou la décision de faire quelque chose. Il lui semble que l'AMA n'est pas près d'une conclusion et qu'elle a besoin d'être convaincue par des scientifiques.

Il faudrait que l'AMA fasse une déclaration officielle. Dispose-t-elle d'un test fiable ou non? Personne ne semble comprendre la situation actuelle concernant l'EPO.

LE PRINCE DE MERODE estime qu'une nouvelle approche est nécessaire. Le test sanguin seul n'est pas complètement fiable et le test urinaire n'est pas absolument parfait. Il est toutefois possible qu'un résultat positif puisse être détecté. Il recommande que le test, en dépit de ses inconvénients, soit effectué à Salt Lake City dans la mesure où un athlète pourrait être déclaré positif. L'AMA et le CIO montreraient ainsi qu'ils font quelque chose pour combattre le dopage.

Il semble à M. REEDIE que le pire de tout serait de ne rien faire, l'AMA a donc besoin de faire quelque chose. Il faut féliciter la FIS de ses efforts, soutenir le CIO dans ce qu'il a l'intention de faire à Salt Lake City et autant que possible encourager la recherche d'un meilleur test urinaire, qui, lui semble-t-il, serait à même de satisfaire tout le monde.

LE PRINCE DE MERODE fait remarquer que la découverte scientifique n'est pas une simple question d'argent.

LE PRESIDENT souligne que l'AMA n'est dans le camp de personne; sa fonction est de parvenir à la conclusion de savoir quel contrôle de l'EPO le plus fiable peut être proposé.

Il est plutôt déçu d'entendre que certains des projets approuvés en juin sont à présent considérés de manière dubitative.

En ce qui concerne le fonctionnement pratique, le test est réalisé sur deux niveaux : la manifestation organisée qui bénéficie d'une infrastructure de contrôle avec des ressources budgétaires affectées à cet usage.

Et puis il y a les personnes sur le terrain (les FI) au quotidien qui souhaitent pouvoir confondre les athlètes utilisant de l'EPO et le test actuel demeure trop lourd et trop cher dans ce type de situation.

Il a toujours pensé que la solution de l'UCI et de la FIS était à la fois intelligente et élégante, en d'autres termes déclarer que l'athlète ne pourra pas participer pour raisons de santé, car cela ne peut être porté devant les tribunaux.

Il est d'accord que l'AMA ne peut recommander quelque chose d'indéfendable et qu'il faut donc obtenir une approbation scientifique sans faille.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST revient sur les difficultés que cela pose aux FI. Il est vrai qu'il sera difficile aux FI d'effectuer le contrôle de l'EPO, mais l'AMA devra accepter le fait que c'est ce que la science exige.

Les scientifiques sont d'accord sur les tests sanguin et urinaire combinés, et n'y a pas de désaccord concernant la défense de ce test devant un tribunal. L'opinion ne diffère que sur la question de savoir si le test urinaire peut être utilisé tout seul.

Le Comité Santé, Médical et Recherche est en train de procéder à un examen impartial et indépendant. Le test urinaire va bientôt devenir obsolète du fait de l'absence de marqueurs dans l'EPO, c'est pourquoi la recherche d'un test sanguin doit se poursuivre. Le Comité s'est déjà investi dans des recherches et cela va se poursuivre. La FIS a été très coopérative et il est extrêmement reconnaissant envers la Fédération. Il est nécessaire de savoir que selon toute vraisemblance, c'est l'analyse de sang qui est la voie à suivre pour l'avenir du contrôle de l'EPO.

Concernant les contrôles hors compétition, l'analyse de sang est simple et bon marché. Le meilleur moment du contrôle de l'EPO reste, de loin, hors compétition, même si cela présente certaines difficultés d'un point de vue pratique.

M. Koss a raison de dire que des échantillons pourraient être manipulés, et il faudra bien trouver le moyen d'empêcher et de détecter cela. La question des fluidifiants de plasma doit également être réglée.

Il recommande que les membres du comité exécutif admettent les décisions prises par les scientifiques à la réunion du 7 novembre 2001 et que, pour l'instant, les tests urinaire et sanguin combinés soient effectués pour détecter l'EPO.

M. VERBRUGGEN souligne que du point de vue légal, les tests urinaire et sanguin combinés ne tiennent pas. Et, si les scientifiques sont tous d'accord sur le test, il est alors étrange que les commentaires qu'il a lus auparavant se contredisent.

Il reconnaît avec le professeur Ljungqvist que l'AMA devrait envisager les contrôles de l'EPO dans l'avenir, mais l'AMA a besoin de résoudre le problème auquel elle est confrontée dans l'immédiat.

Il est convaincu que si on demandait à un groupe indépendant d'étudier le test urinaire, celui-ci serait capable de proposer une solution à court terme pour ce test.

L'AMA ne parviendra pas à obtenir l'accord de tous les scientifiques. Il faut parfois accepter les risques et appliquer le processus.

M. BESSEBERG signale que certaines fédérations sont sous pression, mais c'est l'idée d'un faux négatif qui les effraie. Il demande au professeur Saltin, au cas où sa fédération utiliserait sa propre centrifugeuse pour l'analyse de sang, si l'analyse qu'elle effectuerait serait acceptée ou s'il faudrait quand même qu'un laboratoire accrédité réalise l'analyse. Le transport du sang est problématique pour des questions de délais.

LE PRESIDENT appelle à la plus grande prudence en ce qui concerne les commentaires formulés durant les réunions et les opinions individuelles qui pourraient être considérées comme le point de vue officiel de l'AMA, car ces commentaires ne donnent pas un point de vue consensuel ou officiel de l'organisation.

Si on lui demande l'opinion officielle de l'AMA, il déclare que celle-ci reconnaît la fiabilité de la combinaison des tests sanguin et urinaire et qu'une sanction peut être imposée à partir du résultat de cette combinaison. Par ailleurs, l'AMA encouragera la recherche sur la base avant tout de la mise au point de tests les plus simples, les plus faciles à appliquer et meilleur marché utilisables de manière pratique par les FI. Des tests admettant de traiter avec l'EPO recombinée actuellement en usage et équivalant à l'EPO produite naturellement, ce qui pourrait éloigner l'AMA de l'analyse d'urine et l'entraîner vers le secteur de l'analyse du sang.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST indique qu'en ce qui concerne l'analyse sanguine il est probablement plus intéressant de trouver les athlètes qui font usage de l'EPO mais sans en prendre au moment du test. C'est une autre des raisons pour lesquelles des études supplémentaires doivent être menées à l'avenir sur la question de l'analyse de sang.

M. HOWMAN estime qu'il est très important de comprendre qu'il n'y a pas qu'une seule réponse légale à cette question complexe du contrôle de l'EPO. Le Comité Légal s'intéresse à la question depuis plusieurs mois et il insiste pour dire que les FI ont des règles concernant le processus d'échantillonnage et d'analyse ainsi que pour les sanctions.

La question de savoir si une analyse de sang positive pourrait entraîner une infraction pour dopage demandera un peu plus de discussion.

DECISION

Le rapport sur l'EPO est approuvé.

7.2 Prochaines étapes

LE PRESIDENT estime que l'AMA est parvenu à un consensus sur la position à adopter concernant la question.

DECISION

L'AMA continuera d'apporter son soutien à l'usage des tests combinés de l'EPO.

8. Transfert à Montréal

8.1 Mise à jour

LE PRESIDENT souligne l'excellent niveau de coopération de tous à Montréal. Les locaux seront prêts pour l'aménagement de l'AMA à la mi-mars 2002.

M. SYVÄSALMI se réfère au document contenu dans le dossier des membres (Annexe).

Montréal International a vraiment fait tout son possible pour aider l'AMA dans son transfert. Les représentants de Montréal International seront présents à titre d'observateurs à la réunion du Conseil de la Fondation le lendemain.

DECISION

La mise à jour concernant le transfert du siège de l'AMA est approuvée.

8.2 Bureaux régionaux

LE PRESIDENT déclare qu'il voudrait se concentrer sur un principe et une action. Le principe serait que l'AMA dispose de bureaux régionaux en Europe, en Afrique et en Asie ou en Océanie. Quant à l'action, il serait pratique de disposer d'un bureau de liaison à Lausanne. Dans l'attente d'une décision à ce sujet, des dispositions ont déjà été prises pour sous-louer la moitié de l'espace du bureau de Lausanne. Il considère qu'il est très important que l'AMA existe de manière visible dans les principales régions du monde et non seulement à Montréal et Lausanne. Il souhaiterait que le Comité exécutif puisse annoncer que c'est bien son intention.

MME LINDÉN demande ce que le Président pense de ce que devraient être les tâches assignées aux bureaux régionaux de l'AMA. En d'autres termes, quel sera le rôle de ces bureaux régionaux ?

LE PRESIDENT répond qu'à Lausanne, le principal rôle de l'AMA sera de faire la liaison avec les FI. Ailleurs, l'AMA fera la liaison avec les agences nationales antidopages et continuera d'être un lien avec les gouvernements. Le lien pratique de l'AMA avec les gouvernements est plutôt faible, notamment hors d'Europe. Dans l'ensemble, le mandat de l'AMA variera en fonction des secteurs et des programmes en cours.

M. LARFAOUI aborde la question des critères de décision du choix de l'emplacement des bureaux régionaux. Il n'est pas contre Lausanne mais qu'en est-il des autres endroits?

LE PRESIDENT considère que l'AMA devrait en principe être présente en Afrique, Asie et Océanie, mais il proposera plus d'informations aux membres sur la question avant que soit prise une décision sur le sujet.

M. CODERRE soutient la notion de bureaux satellites dans la mesure où l'AMA a besoin d'assurer sa présence de manière accrue. L'AMA doit toutefois se montrer claire et précise en ce qui concerne le rôle du budget, les fonctions et l'importance du personnel.

M. WALKER déclare que le groupe de surveillance soutient la création d'un bureau régional pour l'Europe.

En ce qui concerne les commentaires formulés par M. Larfaoui, les critères devraient également inclure les nécessités de l'AMA en matière de transports, de communications aériennes et de télécommunications.

M. STRETTON demande si le Président connaît la date à laquelle les bureaux régionaux devront être mis en place.

LE CHAIRMAN répond que dans un an l'AMA devrait être au moins en position d'aller de l'avant en ce qui concerne la création des bureaux régionaux.

M. REEDIE signale que l'AMA devrait faire usage des locaux qui sont actuellement les siens à Lausanne et qu'elle ne devrait pas perdre le contact avec les FI. Il voit l'établissement de Lausanne comme un bureau de liaison sportive, dans lequel d'autres services pourraient être mis en place. L'AMA devrait également étudier l'idée de la téléconférence, qui est une technologie onéreuse mais qui se révélera plus efficace et meilleur marché que des allers et retours à Montréal pour des réunions.

LE PRESIDENT est d'accord mais précise que M. Coderre a raison : L'AMA ne saurait avoir quatre sièges.

DECISION

La proposition de créer des bureaux régionaux de l'AMA en Europe (Lausanne), Afrique et Asie/Océanie est approuvée.

9. IICGADS

9.1 Mise à jour concernant le financement par les gouvernements

M. CODERRE déclare, concernant le financement au nom des Amériques qu'un processus a été mis en place et des options pour son application sont soumises à la décision.

L'Afrique dispose également d'un processus de décision en place et les membres peuvent s'y reporter dans le document contenu dans leur dossier. (Annexe).

Il soutient entièrement la coupure cinquante-cinquante et assure aux membres que les gouvernements paieront leurs parts.

MME LINDÉN indique que l'Europe recherche en ce moment un moyen de payer sa part. Cela n'interviendra pas avant janvier 2002 mais elle est certaine que cela sera en 2002.

MME STRETTON déclare que tout va bien en Océanie en ce qui concerne le financement des gouvernements.

M. UEHARA informe les membres de la situation au Japon. Les délibérations budgétaires vont bientôt commencer et le Japon ainsi que les autres pays d'Asie vont pouvoir contribuer.

LE PRESIDENT félicite l'Afrique de cette avancée significative concernant les contributions.

DECISION

La mise à jour concernant le financement des gouvernements est approuvée.

9.2 Prochaine Réunion

M. CODERRE déclare que tout va bien au sein de l'IICGADS et la prochaine réunion aura lieu les 24 et 26 avril en 2002 à Kuala Lumpur.

DECISION

La prochaine réunion de l'IICGADS aura lieu du 24 au 26 avril 2002 à Kuala Lumpur.

10. Rapport du Comité Finances et Administration

10.1 Mise à jour

M. REEDIE déclare que le Comité Finances et Administration s'est réuni à Lausanne en octobre 2001 et se reporte au procès-verbal de la réunion (Annexe). Les membres du comité ont principalement étudié les budgets et c'est le secteur du rapport sur lequel il souhaite se concentrer.

DECISION

La mise à jour concernant le Comité Finances et Administration est approuvée.

10.2 Comptes 2001

M. REEDIE se réfère au tableau financier contenu dans le dossier des membres et en explique le contenu et le document. Il note que ni l'IADA, ni le financement de la recherche ne devraient être placés sous *Dépenses de réunion*, et que cela sera retiré de la liste et codé différemment.

L'AMA dispose à la banque au 29 novembre 2001 d'environ USD 4,7 millions de fonds disponibles, mais il est évident que des paiements importants devront encore être effectués avant la fin de l'année.

DECISION

Les comptes 2001 sont approuvés.

10.3 Budget 2002

M. REEDIE déclare que le Comité a tenté de réaliser un projet de budget dans l'esprit du plan stratégique. Il demande aux membres de se reporter aux deux documents qui figurent dans leur dossier, le projet de budget 2002 et le budget 2002 de l'AMA en relation avec le plan stratégique (Annexe).

En ce qui concerne le projet de budget 2002, le comité estime qu'il est préférable de s'en tenir au statut hors taxe de Montréal et le budget a été calculé sur cette base.

Il demande si le Comité exécutif considère qu'il s'agit d'un programme de coûts décent pour 2002?

MME LINDÉN fait remarquer que les documents se sont améliorés, toutefois elle préférerait que les deux documents soient regroupés en un seul.

Par ailleurs, on devrait fournir aux membres des précisions concernant les coûts et des explications, car les gouvernements désireront davantage de détails pour leurs budgets. Si ces explications ne sont pas fournies, le manque de transparence de l'AMA sera critiqué.

Elle se félicite d'entendre que les rumeurs selon lesquelles le budget proposé serait plus élevé que ce qui était proposé initialement sont sans fondement.

M. UEHARA reconnaît que la justification de chaque chiffre est essentielle. Les membres devront pouvoir fournir des réponses pour des raisons de responsabilité.

M. KOSS en revient au plan stratégique. Le bureau de centralisation ne semble pas avoir reçu de budget.

L'AMA devrait également allouer des fonds aux athlètes de haut niveau dans le domaine de l'éducation car l'une des principales priorités est d'éduquer les athlètes de haut niveau.

M. CODERRE souhaite reprendre les commentaires de Mme Lindén. L'AMA devra se montrer très précise pour justifier ses dépenses. Il faut également que les membres donnent leurs points de vue sur les montants fixés.

En ce qui concerne la consultation, quelle est stratégie concernant la sous-traitance?

MME LINDÉN se réfère aux projets de l'Union européenne. Elle se demande si des fonds de l'Union européenne seront utilisés hors budget ou s'il s'agira de l'argent de l'AMA ? C'est une question importante.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare, en ce qui concerne le paiement des bourses de recherche 2001, que c'est la nécessité d'un examen éthique correct de la plupart des projets, car ces projets portent sur des êtres humains, ce qui est la raison de ce retard. On prévoit qu'à la fin décembre auront été précisés au moins quinze des projets sur vingt et un ayant reçu des fonds.

LE DR VEREEN ajoute que quatre projets sont désormais prêts à démarrer et que, depuis la dernière réunion, il a envoyé les formulaires les concernant. Les documents ou assurances n'ont pas encore fait l'objet d'un examen.

LE PRESIDENT indique que cela devrait être fait au tout début du processus à l'avenir, car, d'avoir approuvé les projets il y six mois et de n'avoir encore rien dépensé, cela ne donne pas une image très positive de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare que cela devrait faire partie de la première étape du processus à l'avenir.

LE DR VEREEN estime que cela prend généralement un an au gouvernement des Etats-Unis.

M. WALKER revient sur les recommandations de disposer de onze membres formulées par le Comité Finances et Administration. Le Comité Standards et Harmonisation dispose de 14 membres, dont trois sont concernés par les questions de laboratoire, ce qui fait partie de son mandat et peut-être serait-il possible d'envisager un peu de souplesse à ce sujet.

Le projet ALADIN peut également être intitulé projet de contrôle d'efficacité. Il s'agit d'un procédé qui comprend un système d'évaluation du contrôle de la qualité du travail de laboratoire. A l'issue de la réunion du Comité des Laboratoires, est apparue la nécessité de produire des exemples de contrôle d'efficacité sur lesquels il serait possible de l'appliquer. Des discussions sont en cours pour l'obtention, où et comment, de ces échantillons. A Cologne, ils avaient tendance à provenir de volontaires mais le Comité des Laboratoires souhaite introduire davantage d'objectivité dans le processus. Il ne peut pas encore s'avancer mais on envisage environ USD 50 000 dollars pour douze échantillons de contrôle d'efficacité, et dix échantillons par laboratoire. Ceci pourrait s'étendre sur un an ou dix-huit mois et il s'agit d'un élément important dans la mise en place d'un contrôle de qualité et de schéma de test d'efficacité. Il ignore si les USD 200 000 déjà alloués au projet de contrôle de qualité suffiront, mais si des ressources supplémentaires se révélaient nécessaires pour obtenir ces échantillons, il souhaiterait que le Comité exécutif lui permette d'évoluer dans les limites fixées par le budget du Comité Standards et Harmonisation.

M. REEDIE reconnaît que les gouvernements ont besoin de plus d'informations. Les documents pourraient être étendus et, si les membres acceptaient la forme des projets, il pourrait alors fournir davantage de détails et revoir le budget.

Les projets de l'Union européenne sont sujets à des accords contractuels et les fonds seront versés par l'Union européenne sur une période de deux ans.

Il explique à M. Uehara qu'il lui sera possible de fournir davantage de détails et de chiffres historiques pour montrer ce qui a été dépensé l'année précédente.

Concernant les commentaires de M. Koss, il lui faudra examiner les chiffres qu'il lui a remis, lesquels semblent plutôt élevés. Ils n'ont pas été portés au budget. Il souhaite discuter de la question avec M. Koss avant de transmettre la question au Conseil de la Fondation.

Il indique à M. Coderre qu'il y aura en effet davantage de spécificité concernant le budget.

Une certaine partie du personnel de l'AMA est employé à plein temps, tandis que d'autres sont rémunérés comme des consultants. Il estime que l'AMA va évoluer et recruter du personnel à plein temps à l'avenir, mais l'AMA a jusqu'à présent fait appel à des personnes pour leurs capacités respectives en tant que consultants.

Il déclare à M. Walker que ce sera au Conseil de la Fondation de décider de la taille du Comité. Pour sa part, il se satisferait tout à fait d'un certain degré de souplesse.

Concernant le projet de laboratoire, il lui semble que si M. Walker dépasse d'un ou deux dollars pour le réaliser cela ne devrait pas poser de problèmes.

DECISION

Le projet de budget pour 2002 est approuvé pour soumission au Conseil de la Fondation.

10.4 Prévision de Budget 2003 – 2006

M. REEDIE se réfère aux deux documents figurant dans le dossier des membres (Annexe) et qui doivent donner aux gouvernements quelques idées des coûts à l'avenir.

Le Comité Finances et Administration n'a pas pour mission de simplement produire une formule qui limiterait la liberté du Conseil de la Fondation dans sa décision sur les activités de l'agence, mais le Comité comprend parfaitement qu'il serait utile, aux gouvernements en particulier, de disposer de quelques indications sur le niveau des coûts à l'avenir.

En faisant appel à des formules, le comité a opéré à partir de la formule fixée dans le premier document (3% pour l'inflation + 5% pour les projets – 1 % pour l'efficacité).

Le deuxième document développe le premier avec pour objectif de fournir davantage d'informations. En ce qui le concerne, aucun de ces chiffres n'est inscrit dans la pierre et à présent il s'agit de savoir quels sont les chiffres les plus acceptables aux membres en fonction de leurs projets. Il espère que ce travail est d'un intérêt suffisant et que cela les aidera dans leurs procédures budgétaires.

M. CODERRE indique que la subvention provenant du Canada s'élève à USD 840 000 par an durant dix ans et non à USD 500 000.

MME LINDÉN estime que le Conseil de la Fondation devrait décider d'un plafond budgétaire afin que les gouvernements aient connaissance des montants maximums sur les années prochaines pour leurs propres budgets.

Elle demande également une explication sur les chiffres du second document.

M. REEDIE déclare à M. Coderre que le comité a tenté de montrer l'économie effective plutôt que la contribution totale du gouvernement canadien et il espère que ce chiffre est correct.

Concernant les commentaires de Mme Lindén, il sait comment le chiffre est devenu public et sait d'où cela vient. La principale différence est qu'il a pris en compte un certain nombre d'éléments qui lui semblent être des affaires en cours et une augmentation substantielle du budget et y a appliqué sa propre formule. Il reconnaît que ce n'est absolument pas scientifique mais on lui a demandé davantage d'informations et il a fourni les informations demandées.

En conclusion, il attend des directives de la part des membres.

LE PRESIDENT signale qu'il serait possible de dire aux gouvernements qu'ils n'ont pas à contribuer au-delà de leur part d'un certain montant. Il regrette que certains gouvernements fonctionnent à partir de la fuite d'un document qui n'a pas été approuvé par le Comité exécutif ou le Conseil de la Fondation. Peut-être s'agit-il là d'une bonne leçon pour tous.

Les gouvernements peuvent être sûrs que les paiements totaux n'excéderont pas les montants précisés dans ces documents.

M. STRETTON estime que s'ils prévoient une augmentation de 7% par an pour les cinq prochaines années, les membres devraient peut-être rechercher une nouvelle source de financement.

Son gouvernement a mis de côté des fonds pour quatre ans, mais si une telle augmentation est nécessaire, d'autres sources devront alors être recherchées.

M. UEHARA est d'accord avec M. Stretton. Au Japon, une réduction générale de 10% est en cours de discussion. Il sera nécessaire de définir des priorités pour les projets et de revoir le budget après 2002.

LE PRESIDENT déclare que l'AMA est une nouvelle organisation. Le budget peut augmenter de 7% (son activité augmente de 30%, 40% ou même 50%) et les chiffres figurant au budget reflètent la charge de travail supplémentaire effectuée.

M. REEDIE est d'accord avec M. Stretton, mais il est également nécessaire de s'attendre à un plus grand niveau d'activité dans le domaine de la lutte antidopage. Pour que davantage de choses arrivent, il leur faut davantage de ressources.

Le comité apportera un budget détaillé au Conseil de la Fondation chaque année pour l'année suivante afin que finalement la décision reste dans les mains des membres.

L'AMA provoque de grandes espérances. Des montagnes importantes ont été déplacées jusqu'à présent mais il reste encore énormément à faire et il aurait pensé que l'augmentation du budget était abordable.

Il sait qu'il existe d'autres méthodes de financement, tels que les projets de l'Union européenne.

LE PRESIDENT considère qu'il a une certaine expérience de la recherche de financement dans le secteur privé et il lui semble que cela devrait être possible une fois que l'AMA aura démontré que les autorités publiques et la partie sportive collaborent.

M. CODERRE parle de perception. L'AMA a besoin d'un processus qui adresse un message clair aux contribuables, parce qu'il s'agit somme toute de leur argent.

M. LARFAOUI rappelle que l'AMA dispose d'un plan d'action. Les financements doivent être réunis pour appliquer le plan.

LE PRESIDENT souligne que l'AMA s'accompagne de dispositifs qui fournissent une certaine garantie concernant ses dépenses.

Il reconnaît qu'une fois que le budget a été approuvé, il ne devrait pas augmenter.

DECISION

Les prévisions budgétaires 2003-2006 seront
soumises au Conseil de la Fondation.

11. Rapport du Comité Légal

11.1 Mise à jour

M. HOWMAN se réfère au procès-verbal de la dernière réunion du Comité Légal (Annexe).

Du fait qu'un certain nombre de documents émanent du bureau de l'AMA sans signature d'approbation ou autorisation effective, le Comité Légal recommande qu'une politique appropriée soit mise en place pour éviter que cela se reproduise à l'avenir et afin que tout document d'ordre juridique, financier, de politique à suivre, soit accompagné d'une autorisation adéquate.

DECISION

La mise à jour du Comité Légal est approuvée.

11.2 Futur statut de l'AMA

M. HOWMAN indique que le comité a étudié le futur statut légal de l'AMA et qu'il a demandé à un cabinet d'avocats de Montréal d'étudier la question immédiatement. Il demande aux membres de se reporter aux deux documents figurant dans leur dossier (Annexe).

Le comité demande que le Comité exécutif confirme que le statut intérimaire de l'AMA demeure ce qu'il est.

M. CODERRE indique qu'il a été plutôt déçu par la façon dont l'AMA a demandé un avis juridique à la Suisse. Il avait été entendu que l'AMA travaillait sur une base intérimaire et n'envisagerait de nouveau son statut légal qu'après avoir choisi son siège.

LE PRESIDENT indique que la question a été mal comprise. Le Comité a demandé si une fondation suisse pouvait avoir son siège en dehors de Suisse. En substance, il ressort de l'avis suisse, selon ce qu'il en a compris, qu'il est possible à une fondation suisse d'avoir son siège hors de Suisse sans perdre son existence.

M. HOWMAN répond que la question provient des documents d'information reçus de Montréal, le comité ayant demandé au groupe de candidature dans quelle mesure il serait possible d'être installé à Montréal avec un statut suisse.

DECISION

Futur statut de l'AMA à confirmer.

11.3 Renouvellement du Conseil (2003)

M. HOWMAN se réfère au document contenu dans le dossier des membres concernant le renouvellement du Conseil de la Fondation de l'AMA. Le Comité recommande d'envisager un système de rotation au Conseil de la Fondation afin d'assurer un aspect de continuité.

Il comprend que M. Pound souhaite et peut demeurer président du Conseil de la Fondation et il aimerait suggérer que cela soit adopté par le Comité exécutif et repris le lendemain par le Conseil de la Fondation. Ceci permettra de faire passer la balle pour ce qui concerne le système de rotation.

LE PRESIDENT considère que le système de rotation fonctionne.

MME LINDÉN propose que, si l'article 6 est modifié, les membres envisagent une appartenance de deux ans plutôt que de trois au Conseil de la Fondation.

Elle précise également que l'Europe tente de définir sa propre rotation et malheureusement la prochaine réunion de l'Union européenne n'aura lieu qu'en septembre 2002.

LE PRESIDENT demande si les membres souhaitent que le même Comité exécutif continue sa tâche en 2002.

M. KOSS annonce qu'il devra se retirer après Salt Lake City car il ne pourra plus être élu en tant que représentant des athlètes.

LE PRESIDENT réplique que ce ne sera pas nécessairement le cas. Les règles de l'AMA impliquent qu'une majorité des membres du Comité exécutif doivent être membres du Conseil de la Fondation, mais cela ne signifie pas tous les membres.

Il demande si les membres se contentent de recommander au Conseil de la Fondation que l'AMA poursuive avec le Comité exécutif actuel.

MME LINDÉN s'inquiète de savoir si le Comité exécutif traitera de la taille du Conseil de la Fondation et également de la question de la vice-présidence.

LE PRESIDENT répond que la question de la vice-présidence s'est posée dans la perspective d'un cas de conflit d'intérêts mais que celui-ci n'avait pas eu lieu. Un vice-président pourrait être élu si les membres le souhaitent. L'article 11 des statuts de l'AMA stipule que le Comité exécutif peut nommer un vice-président si cela lui paraît nécessaire.

MME LINDÉN indique que cela ne sera pas nécessaire immédiatement, mais qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte pour la prochaine réunion du Comité exécutif, car on note de la part des autorités publiques une volonté de plus en plus pressante de parvenir à un certain équilibre.

M. CODERRE demande quelques précisions sur l'accord tacite selon lequel il reviendrait au tour des gouvernements de présider à l'issue du mandat du représentant du CIO. Il présumait qu'il reviendrait clairement aux gouvernements d'être représentés après le CIO, mais il estime à présent que la nomination d'un vice-président permettrait un bon équilibre.

LE PRESIDENT est d'accord, toutefois aucun accord n'existe à ce sujet. Il s'en voudrait de lier l'AMA à une formule qui ne donne pas à ses membres la possibilité de choisir la bonne personne le moment voulu.

M. CODERRE demande que le Comité Légal s'intéresse à la question pour de futures discussions.

M. HOWMAN signale que les articles 7 et 11 stipulent qu'il y a deux présidents et deux vice-présidents. Le Comité exécutif devrait recommander au Conseil de la Fondation le lendemain que M. Pound soit nommé président du Conseil de la Fondation jusqu'à la fin de 2004. Le Comité exécutif nomme son propre président mais il s'agit d'un processus séparé.

LE PRESIDENT indique que le président de l'AMA doit être nommé par le Conseil de la Fondation. Pourquoi il devrait y avoir un président du Comité exécutif, il l'ignore.

DECISIONS

1. Les membres du Comité exécutif recommanderont au Conseil de la Fondation que l'AMA continue avec le Comité exécutif actuel par mesure intérimaire.
2. Le Comité exécutif réfléchira à la nomination d'un vice-président au cours de la prochaine réunion.

11.4 Renouveau des comités de travail

M. HOWMAN se réfère à la recommandation figurant dans le dossier des membres (Annexe) concernant la composition et les membres des comités. La proposition doit être rédigée comme élément de discussion.

LE PRESIDENT déclare qu'il s'agit d'un point qu'il faudra résoudre pour que le comité exécutif puisse le traiter au cours de la prochaine réunion.

M. CODERRE indique qu'aura lieu en mars le sommet des Amériques et en avril le Canada aura la possibilité de préciser sa position.

LE PRESIDENT est d'accord de demander à M. Howman de mener une enquête d'opinion. Est-il nécessaire de présenter une recommandation le jour suivant?

M. HOWMAN indique que cela devrait être en place pour la première réunion du Comité exécutif en 2002.

LE PRESIDENT est d'accord.

DECISION

La question d'un renouvellement des comités de travail sera résolue au cours de la première réunion de l'AMA en 2002.

12. Nomination du Comité exécutif et de son Président en 2002

M. HOWMAN suggère que les membres du Comité exécutif proposent que M. Pound soit réélu à la présidence de l'AMA jusqu'à la fin de 2004.

LE PRESIDENT indique qu'il est disposé à rester en qualité de représentant du CIO jusqu'à la réalisation du Code de l'AMA en 2004 et il sera également prêt à demeurer en tant que président si le Conseil de la Fondation l'approuve.

DECISION

Le Comité exécutif proposera au Conseil de la Fondation que M. Pound demeure Président de l'AMA jusqu'à la fin 2004.

13. Mises à jour et Rapports

13.1 Rapport du Comité Santé Médical et Recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres (Annexe), signalant les questions qui demandent à être résolues.

LE PRESIDENT indique qu'il est surpris que personne n'ait envisagé de frais généraux. L'AMA aura besoin de faire savoir clairement que le montant de la bourse comprend les frais généraux, ou devra déclarer à l'avenir que les frais généraux représenteront un certain pourcentage.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST note la différence entre les frais généraux dans les différentes parties du monde. Les coûts restent néanmoins négociables.

M. STRETTON déclare qu'il trouve la question des frais généraux plutôt déroutante. Il ignorait que des institutions gouvernementales australiennes prenaient part à des projets de recherche.

DECISION

Le rapport du Comité Santé, Médical et Recherche est approuvé.

13.2 Rapport du Comité de la Liste

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST indique que le Comité de la Liste est en fait un groupe ad hoc collaborant avec le Comité Santé Médical et Recherche. Il est composé de spécialistes reconnus dans le champ des questions se rapportant à la liste.

Il demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier (Annexe).

L'UCI et les autres fédérations ont quelque peu contribué à la liste.

Le principe est de disposer d'une liste de produits dopants et de classer les drogues de détente, les drogues qui n'améliorent pas la performance et celles qui présentent des risques pour la santé dans une classe différente.

LE PRESIDENT suggère que le professeur Ljungqvist s'entretienne avec le groupe du Code.

M. KOSS indique que le Comité de la Liste devrait prendre cette décision et la question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion car elle nécessite une discussion plus approfondie.

Le Président devrait demander une explication par écrit au Comité Santé, Médical et Recherche afin que les membres aient des documents substantiels leur permettant d'aborder la question en connaissance de cause.

LE PRESIDENT est d'accord. Pour ce qui est de l'idée des diverses classifications, il conseille d'attendre de voir à quoi ressemblera la liste avant de décider de la question. Il ne lui semble pas que l'AMA devrait déclarer que la marijuana, la cocaïne et l'héroïne sont bonnes pour les athlètes simplement du fait qu'elles n'améliorent pas la performance.

M. LARFAOUI indique que l'un des problèmes est celui que posent les demandes d'exemption et d'autorisation d'utilisation de substances interdites.

LE PRESIDENT insiste sur la nécessité d'éclaircir la question.

M. VERBRUGGEN considère qu'il s'agit de bonnes nouvelles, mais des problèmes subsistent en ce qui concerne le salbutamol et les cortico-stéroïdes. Est-il nécessaire d'attendre jusqu'en 2003 avant de modifier la liste. Les laboratoires ne pourraient-ils pas être informés pour ce qui concerne les déclarations de taux du salbutamol?

LE PRESIDENT rappelle que l'AMA a accepté en 2001 que la liste actuelle soit utilisée jusqu'en 2003 pour le meilleur et pour le pire. Tout changement ad hoc le laisse réticent.

LE PRINCE DE MERODE signale que le salbutamol a des effets différents en fonction de l'importance de la prise. Il est également très difficile d'interdire le salbutamol étant donné que les personnes souffrant réellement d'asthme doivent pouvoir être traitées.

M. VERBRUGGEN se demande si l'AMA ne pourrait pas demander aux laboratoires de ne pas rendre compte du cas si le niveau de salbutamol reste en dessous de 100 nanogrammes.

LE PRINCE DE MERODE estime que c'est ce que font déjà les laboratoires.

LE PRESIDENT reconnaît que l'AMA pourrait conseiller aux laboratoires de ne pas rendre compte des cas en dessous de 100 nanogrammes si telle est la règle.

M. HOWMAN confirme que c'est bien la règle.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare que le Comité envisage de retirer les cortico-stéroïdes de la liste.

Il souligne que les narcotico-dépendants ne sont pas souvent des athlètes, mais le Comité envisage de traiter de ces problèmes d'une façon différente.

DECISIONS

1. La proposition d'aviser les laboratoires de ne pas rendre compte des cas positifs au salbutamol en dessous de 100 nanogrammes est approuvée.
2. Le rapport du Comité de la Liste est approuvé.

13.3 Rapport du Comité d'accréditation des Laboratoires

M. WALKER se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres (Annexe).

DECISION

Le rapport du Comité d'accréditation des Laboratoires est approuvé.

13.4 Rapport du Comité Standards et Harmonisation

M. WALKER se réfère au rapport contenu dans le dossier des membres (Annexe). Il est plutôt déçu car il espérait pouvoir présenter le résultat des délibérations du Comité sur le protocole de gestion des résultats des tests, mais celui-ci n'a pas été terminé à temps pour la réunion. Il espère qu'à la prochaine réunion en mai 2002, l'adoption du document sur ce sujet sera possible, et souhaite également qu'il soit inséré dans le Code.

LE PRESIDENT précise que le plus vite sera le mieux, car c'est important pour la mission des observateurs indépendants. Il ne fait aucune objection à ce que le Comité obtienne un document suffisamment tôt pour diffusion aux membres.

DECISION

Le rapport du Comité Standards et Harmonisation est approuvé.

13.5 Rapport du Comité Ethique et Education

LE DR VEREEN souhaite remercier le personnel de l'AMA et Nikki Vance de leur soutien au Comité. Il se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres (Annexe).

LE PRESIDENT incite à la prudence car la question d'éthique pourrait prendre de l'ampleur et perdre sa spécificité, elle devra donc être maintenue dans le cadre du mandat de l'AMA.

DECISION

Le rapport du Comité Ethique et Education est approuvé.

13.6 Passeport des athlètes

M. KOSS se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres (Annexe).

Il propose une présentation de la version électronique du passeport.

Concernant le budget, il est parvenu à un accord avec M. Reedie.

M. REEDIE indique que la question des dépenses est complexe, car une grande partie du projet est financée par l'Union européenne. Il estime que le concept du passeport est de première classe, mais il s'interroge sur la partie indiquant que les athlètes recevront l'essentiel du matériel aux Jeux, ce qui à son avis ira probablement à la poubelle et restera à Salt Lake City. Les athlètes sont déjà instruits avant de quitter leur pays. Aux Jeux, plus on en donne aux athlètes plus ils en laissent derrière eux.

MME LINDÉN indique que l'éducation empêchera peut-être les athlètes de déclarer qu'ils ignoraient qu'ils prenaient des substances interdites.

Elle espère que la technologie informatique sera compatible avec d'autres systèmes que celui de l'AMA.

LE PRESIDENT fait part de son souci concernant la sécurité. Qui pourrait modifier les résultats? Toute une série de questions nécessite une étude médicale, éthique, légale et technologique et il espère que ces questions pourront être résolues.

M. KOSS considère que la sécurité est également une question essentielle.

L'objectif est que le passeport soit accepté volontairement et non imposé obligatoirement.

En ce qui concerne l'essentiel du matériel, les athlètes assistant aux Jeux Olympiques ne sont pas tous informés et il espère que le matériel sera lu.

Concernant la distribution du matériel, LE PRESIDENT déclare que l'AMA devra obtenir le feu vert des personnes en charge de la manifestation.

M. KOSS indique que la question a été mise au point avec le SLOC mais pas avec le CIO.

M. HOWMAN souligne que M. Koss devrait également obtenir un feu vert légal, car tout matériel incohérent publié entraînera l'AMA dans toutes sortes de poursuites légales.

LE PRESIDENT déclare qu'il souhaiterait examiner le projet.

DECISION

Des détails supplémentaires seront donnés concernant le passeport des athlètes avant l'approbation finale du projet.

13.7 Projets de l'Union européenne

M. SYVÄSALMI demande aux membres de se reporter aux documents qui figurent dans leur dossier en ce qui concerne le projet des observateurs indépendants et du projet d'enseignement électronique (Annexe).

DECISION

Les projets de l'Union européenne sont approuvés.

13.8 Information à la jeunesse

La question sera traitée au cours de la réunion du Conseil de la Fondation le 3 décembre 2001.

13.9 IADA / AMA

M. WADE indique que les choses progressent de manière satisfaisante et il demande aux membres de se reporter aux documents qui figurent dans leur dossier (Annexe).

DECISION

La mise à jour IADA / AMA est approuvée.

13.10 Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques à Salt Lake City

M. SYVÄSALMI se réfère au rapport figurant dans le dossier des membres (Annexe).

DECISION

La mise à jour concernant les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques est approuvée.

14. Mise à jour concernant les contrôles hors compétition

M. HOWMAN fait savoir qu'il a négocié avec le consortium et qu'ils se sont mis d'accord pour conserver les tests de l'année qui vient au même prix que ceux de l'année 2001. Le contrat se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2001.

M. LARFAOUI signale, concernant les contrôles hors compétition, que le consortium a fait part de son intention d'effectuer les contrôles hors compétition annoncés. Dès lors, ceux-ci ne pourront être classés comme contrôles hors compétition.

LE PRESIDENT est entièrement d'accord pour reconnaître qu'il y a un problème avec les contrôles hors compétition.

M. HOWMAN indique qu'on s'était entendu pour que le CIO commence les contrôles de pré-compétition le 29 janvier 2002, l'AMA poursuivant son programme de contrôles dans le reste du monde et ne procédant à aucun contrôle durant la période suivant l'ouverture du village olympique.

M. REEDIE se réfère aux commentaires de M. Larfaoui. Un point technique doit en effet être discuté.

Le consortium impliquant d'autres agences nationales dans le contrôle hors compétition, la question de la localisation des athlètes pose un problème. Et en se signalant trop longtemps à l'avance, on indique que le système de contrôle hors compétition est sur le point de débiter. Il y a donc un risque qu'un tel contrôle ne soit plus inopiné. Ce point nécessite d'être ajusté.

Il est possible qu'on demande à une agence nationale d'effectuer un contrôle hors compétition inopiné dans son pays sur les athlètes avec lesquels elle n'a jamais traité auparavant. La localisation des athlètes est une question particulièrement sensible et il remercie M. Larfaoui de l'avoir signalée.

LE PRESIDENT insiste sur l'importance de savoir en tous temps où se trouvent les athlètes.

LE DR SCHAMASCH se réfère à la question du contrôle de tous les athlètes avant le 29 janvier 2002. Le CIO a prévu que 78% des athlètes participant aux Jeux Olympiques seront contrôlés.

M. WALKER informe les membres que le groupe de surveillance a adopté un protocole à la convention il y dix jours. L'un des principaux articles de ce protocole porte sur la reconnaissance de l'autorité de l'AMA à entreprendre les contrôles hors compétition.

Une question a été soulevée se rapportant à l'ouverture et la transparence du processus de gestion des résultats. Il s'agit de décider si les NADO des athlètes contrôlés devraient pouvoir recevoir copie du résultat des contrôles pour permettre la compatibilité entre les niveaux nationaux et internationaux. Il souhaite que le groupe chargé du programme étudie comment prendre en compte cette demande.

DECISIONS

1. La question de savoir si les NADO des athlètes contrôlés devraient pouvoir recevoir copie du résultat des contrôles pour assurer la compatibilité entre les niveaux nationaux et internationaux sera discutée.
2. La mise à jour concernant les contrôles hors compétition est approuvée.

15. Questions diverses

– CONI

LE PRESIDENT fait remarquer que le différend avec le CONI n'a pas trouvé son terme. Le CONI a invité l'AMA à venir vérifier tout le matériel, il suggère donc qu'une visite à Rome soit effectuée par des représentants de l'AMA avec un interprète.

M. WALKER signale que la visite de l'AMA sera bien accueillie par le côté italien car ceux-ci estiment que toute l'affaire résulte d'un malentendu et maintiennent qu'ils ont rendu compte de ce qui avait transpiré, qu'il ne s'agit pas d'une question d'hormone de croissance mais d'une question de type de recherche en parallèle concernant l'hormone de croissance.

LE PRESIDENT considère que l'affaire nécessite un suivi.

DECISION

La question du CONI sera suivie.

16. Prochaine réunion

LE PRESIDENT indique qu'une réunion informelle du Comité exécutif aura lieu à Salt Lake City pour ceux des membres présents et une réunion formelle aura lieu en avril 2002.

DECISION

Une réunion informelle du Comité exécutif aura lieu à Salt Lake City pour ceux des membres qui assisteront aux Jeux Olympiques et la prochaine réunion formelle aura lieu en avril 2002.

LE PRESIDENT remercie les membres du Comité exécutif des préparatifs effectués pour cette réunion, ce qui a permis d'accomplir un ordre du jour chargé avec efficacité.

La séance est levée à 17h20.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA